

Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 305.

Directeur-proprétaire : ALFRED REBOUX

DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnements annuels, en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Roumanie, en Serbie, en Bulgarie, en Hongrie, en Autriche, en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Pologne, en Russie, en Chine, en Japon, en Indes, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Océanie.

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot

5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

Abonnements annuels, en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Roumanie, en Serbie, en Bulgarie, en Hongrie, en Autriche, en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Pologne, en Russie, en Chine, en Japon, en Indes, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Océanie.

INTERVENTION INUTILE

Paris, vendredi, 30 octobre.
Que les ouvriers de l'alimentation aient raison de se plaindre du mode de placement auquel ils sont soumis à Paris, cela n'est pas contestable. La loi a été créée, au profit des placiers, un véritable monopole et certains en profitent pour exploiter la classe ouvrière dans des conditions parfois monstrueuses. Les revendications des ouvriers qui ont à subir la loi de cet intermédiaire sont donc justes, et on ne saurait trop blâmer le Parlement de ne pas y avoir encore fait droit.

De là à approuver la substitution de l'action directe à l'action parlementaire, que les meneurs de la Bourse du travail ont tenté hier, il y a loin.

Cependant, cette distance, certains députés collectivistes la franchissent volontiers s'ils l'osent. Mais, ainsi que le disait l'autre jour le citoyen Delory, l'heure de la Révolution sociale ne leur paraît pas venue.

C'est pourquoi, les interpellateurs d'aujourd'hui ont tenu à marquer tout d'abord qu'ils n'étaient pas de ceux qui conseillaient la violence. Mais ceci dit, ils se sont empressés de faire retomber sur la police et sur la police seule, la responsabilité des désordres survenus hier à la Bourse du travail.

L'un d'eux même, M. Vaillant, a soutenu le paradoxe dont les auteurs d'émeute sont coutumiers, à savoir que ce sont les mesures d'ordre qui ont provoqué la bagarre.

Il est certain que si M. Lépine avait laissé les manifestants de la Bourse du travail saccager les bureaux de placement, et piller en passant quelques boutiques, il n'y aurait pas eu d'agents blessés dans la journée d'hier. Tout au plus quelques placiers seraient-ils passés de vie à trépas.

M. Jaurès, qui n'est qu'un socialiste parlementaire, n'est pas allé dans la voie du paradoxe aussi loin que son collègue du parti socialiste révolutionnaire, mais il s'est montré aussi intransigeant que lui, quant à la sanction à donner au débat. Pour qu'il se déclarât satisfait, il ne lui fallait pas moins que la révocation du Préfet de police.

Des fenêtres de la Bourse du travail, une véritable pluie de projectiles s'abattait sur les agents de police; déjà plusieurs avaient été atteints assez grièvement, lorsque pour faire cesser ce bombardement, M. Lépine fit évacuer l'immeuble.

Envalir la Bourse du travail, voilà un crime impardonnable, et que l'exécution du Préfet de police peut seule expier.

On se demande, cependant, comment M. Lépine aurait pu, sans gêner dans l'immeuble, mettre à la raison les forcenés qui faisaient pleuvoir des fenêtres de l'acide sulfurique.

Au gré des citoyens Coutant et Jaurès, les agents auraient dû, sans doute, se laisser tranquillement canarder ou brûler par ce nouveau feu grégeois. Mais on avouera que c'est exiger un peu beaucoup d'un sergent de ville que de lui demander d'apporter dans l'exercice de ses fonctions, la mansuetude d'un martyr!

Sur ce point, cependant, le Président du Conseil partage la manière de voir de M. Jaurès. L'envahissement de la Bourse du travail par des agents de police lui paraît un fait regrettable, et sur lequel il y a lieu d'ouvrir une enquête.

Une pareille déclaration aurait dû combler d'aise les socialistes et soulever l'indignation sur les bancs de l'opposition. Or, que s'est-il passé? Les socialistes ont voté contre le Ministère, et le centre sur la demande de M. Combes a adopté l'ordre du jour pur et simple.

Comprenez qui pourra; moi, j'y renonce. Les socialistes voulaient la tête de M. Lépine aujourd'hui. M. Combes leur demandant d'attendre quelques jours, on conçoit leur mauvaise humeur. Mais quelle nécessité y avait-il, pour l'opposition, de se prononcer contre les compères? H. SARRAZANAS.

INFORMATIONS

La journée de sept heures
Lorient, 30 octobre. — Une décade du ministre de la Marine aux ports institue la journée de sept heures pour les dominoteurs de la marine.

Un procès intéressant
Paris, 30 octobre. — La première chambre civile a condamné par défaut une fille mère à payer 15 000 francs de dommages-intérêts à une nourrice à laquelle l'enfant qu'elle lui avait confié a communiqué l'avarice dont il était atteint.

Mort d'un député
Saintes, 30 octobre. — M. Gabriel Denis, député ministériel de Saintes, a été emporté, aujourd'hui à midi, presque subitement, par une crise hépatique. Il était âgé de 60 ans.

Poursuites contre l'Action
Paris, 30 octobre. — Le supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes a adressé à M. Guindaud, rédacteur de l'Action, par ministre d'Instruction, une assignation à comparaitre, le 18 novembre, devant la neuvième chambre, pour diffamation.

Le vernissage du Salon d'automne
Paris, 30 octobre. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Chauri, a inauguré, cet après-midi, à deux heures, au Petit-Palais des Champs-Élysées, la première exposition du Salon d'automne.

Le pourvoi des Humbert
Paris, 30 octobre. — La chambre criminelle de la Cour de cassation examinera jeudi le pourvoi des Humbert.

Le scandale d'Avignon
Avignon, 30 octobre. — Dans l'affaire du scandale d'Avignon, la Cour d'assises a acquitté Vidal, toute la responsabilité revenant à M. Bourquy de Bousarain.

La seconde Encyclopédie de Pie X
Rome, 30 octobre. — Pie X publiera le 8 décembre prochain, sa seconde encyclopédie. Elle traitera, dit-on, du dogme de l'Immaculée-Conception, proclamé par Pie IX. Elle serait donc exclusivement religieuse.

Mgr Lorenzelli
Paris, 30 octobre. — S. Exc. le nonce apostolique est rentré cette nuit à Paris, après un excellent voyage. Il a repris dès aujourd'hui la direction des services.

L'attentat contre le prince Galitzine
Paris, 30 octobre. — Une dépêche de Tiflis de ce matin, 30 octobre, dit que l'attentat a été commis par trois Arméniens de basse condition.

Les troubles de Bilbao
Les nouvelles de la grève de Bilbao sont moins mauvaises. Le calme se rétablit. La cause de ce conflit est de bien moindre importance: les ouvriers demandent à être payés à la semaine et non plus à la quinzaine ou au mois.

Une grande grève aux États-Unis
New-York, 30 octobre. — Une grève générale des ouvriers charpentiers en fer commença samedi sur toute l'étendue des États-Unis. 10 000 hommes sont affectés par cette grève et comme conséquence 100 000 autres faisant partie de diverses corporations se trouveront aussi sans travail.

La Russie et le Japon
Les nouvelles d'Extrême-Orient sont meilleures. Pour le moment, la rupture entre la Russie et le Japon n'est plus à craindre.

CHOSSES ET AUTRES
A Saint-Moritz.
— Un touriste à un indigène, d'un bon goguenard: — C'est donc toi qui y a tant de croûtes?
— Oui, monsieur. Mais, en été, ils ne font, généralement que traverser la région.

— Entre farouches de l'extrême gauche: — Vous ne faites pas une petite promenade après la douche?
— Non, je ne veux pas faire le jeu de la réaction.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT
Paris, 30 octobre. — M. Riva, député des groupes de gauche, venu au Sénat pour s'entendre avec les présidents de la Gauche démocratique et de l'Union républicaine au sujet de la réunion plénière, n'a trouvé au Luxembourg que M. Leydet, président de la Gauche démocratique, avec qui il a conféré. M. Lourties, président, et M. Antonin Dubost, vice-président de l'Union républicaine, n'étaient pas présents.

M. Leydet a accepté, au nom de son groupe une réunion des bureaux des groupes qui aurait lieu mardi prochain au Sénat.

Une démarche va être faite auprès du président de l'Union républicaine pour que le bureau de ce groupe assiste à cette réunion. On n'est pas certain que les ministériels de l'Union républicaine se rendent à cette invitation. L'absence de M. Lourties et de M. Antonin Dubost est, dit-on, significative.

La vraie question
Le Temps établit une distinction fort juste entre les divers projets sénatoriaux. Nous citons volontiers son article, quoique nous ne participions pas tout à fait à l'optimisme manifesté en ses dernières lignes: — Il n'existe plus en France d'autres congrégations enseignantes que celles qui étaient autorisées antérieurement à la loi Wadswick-Roussier sur les associations. Ces congrégations enseignantes autorisées, dont la principale est celle des Frères des Ecoles chrétiennes, font de l'enseignement primaire et non secondaire. Elles sont couvertes non par la loi Falloux, mais par les lois Ferry, qui ont abrogé ses dispositions de la loi Falloux concernant l'enseignement primaire, mais ont maintenu la liberté de cet enseignement.

Ce sont donc les lois Ferry qu'il faut abroger, et non la loi Falloux, si l'on veut introduire le droit d'enseigner à ces congrégations sans toutefois leur donner le droit de demander pourquoi cet effort législatif et cette introduction de clauses exceptionnelles dans une loi sur l'enseignement, alors que le gouvernement, en vertu de la loi sur les associations, peut dissoudre toutes les congrégations, même autorisées, par simple décret.

M. Combes, dans son dernier discours à la Chambre, a promis aux députés de sa majorité la disparition totale de l'enseignement congréganiste. Il ne tient qu'à lui; il n'a nullement besoin pour ce de faire abroger la loi Falloux, ni les lois Ferry, ni aucune partie de loi. Il n'a qu'à faire signer un décret.

S'il ne le fait pas, c'est parce qu'il ne saurait ou caser les centaines de milliers d'enfants qui instruisent encore

actuellement les congréganistes, et où trouver l'argent et le personnel laiques nécessaires. M. de Falloux n'y est absolument pour rien. Et chaque fois que des hommes du Bloc mélangent la loi Falloux et celle de l'enseignement congréganiste, ils risquent un de ces bluffs sans lesquels les ministères et les ministères d'aujourd'hui seraient les trois quarts du temps réduits au silence.

La loi Falloux et les projets qui pourraient la remplacer n'intéressent pas les congréganistes: ils n'intéressent que des individus.

Il s'agit de savoir si le monopole universitaire sera établi en fait, comme le demande M. Théard, ou si tous citoyens français, moyennant certaines conditions de capacité et de moralité, conserveront le droit de donner l'instruction secondaire, sous le contrôle de l'Etat, selon le projet de M. Chauri, qui est celui du gouvernement.

L'Union démocratique veut la liberté. C'est là tout l'essentiel de son ordre du jour, sans la portée est considérable.

Il n'y a pas de majorité radicale à la Chambre, en dehors de l'Union démocratique. Au Sénat, l'Union républicaine est favorable au projet Chauri. Même dans l'extrême-gauche, le projet Théard, que M. Clémenceau qualifie de « dictatorial et non parlementaire », ne rencontre pas une faveur excessive. L'énergie déclarée de l'Union démocratique encourage quelques timides et radicaux bien des hésitants; on lui devra, selon toutes vraisemblances, le salut de la liberté de l'enseignement secondaire.

LA FRANCE ET LE VATICAN
Le cardinal Richier à Rome
Bruxelles, 30 octobre. — Le Journal de Bruxelles publie la nouvelle suivante qu'il reçoit de Paris: « Le cardinal Richier, évêque de Paris, vient de partir pour Rome, en mission de complaisance; il y est à la fois en l'honneur du Pape et envoyé par le ministre des Affaires étrangères. Il est probable que ce voyage amènera soit un arrangement définitif, soit une rupture définitive entre le Saint-Siège et le gouvernement français; il est en tout cas de la plus haute importance au point de vue de l'avenir religieux de la France. »

CONTRE LES BUREAUX DE PLACEMENT
LES TROUBLES DE JEUDI
Le Radical croit avoir que M. Combes a manifesté dans la soirée son mécontentement à M. Lépine pour la façon dont la police s'est conduite au cours des manifestations d'hier.

M. Lépine aurait demandé l'autorisation de fermer la Bourse du travail et M. Combes s'y serait énergiquement refusé.

Les blessés
Paris, 30 octobre. — A la Préfecture de police, on déclarait ce matin que les agents blessés au cours des manifestations d'hier sont aussi bien que possible. Un très petit nombre, plus gravement atteints, sera indisponible pendant un certain temps; les autres pourront reprendre leur service après un repos de quatre ou cinq jours.

En ce qui concerne les manifestants blessés, leur situation semble être sensiblement la même que celle des agents.

Les arrestations
Malgré les démolitions les plus actives faites par les membres de la Commission administrative de la Bourse du travail, M. Lépine s'est refusé à faire mettre en liberté les agents de police. M. Laporte, secrétaire de la Bourse, inculpé d'avoir frappé un agent. D'autre part, M. Combes, président du Conseil, a refusé de recevoir les délégués de la Bourse du travail.

Autour de la Bourse du travail
Vendredi, la Bourse du travail a repris sa physionomie accoutumée. C'est à peine si l'on constate un peu plus d'animation sous le péristyle de Pas-Perdue et d'ailleurs, avec le service d'ordre a été beaucoup diminué. Quelques curieux stationnent cet après-midi, malgré la pluie, au coin de la rue du Château-d'Eau et du boulevard Magenta.

Les coiffeurs sans travail se sont réunis. On leur a remis des secours. Un incident a marqué cette réunion. Un inspecteur de police, reconnu, a été reconduit jusqu'à la porte de la Bourse du travail, à grand renfort de coups de pied et de poing.

M. Bousquet, secrétaire général de l'alimentation, a refusé de se rendre à la convocation du commissaire qui voulait l'interroger sur l'inculpation d'excitation au meurtre et au pillage.

Il proteste, d'ailleurs, avec la plus grande énergie et déclare qu'il n'est que l'exécutant de ses mesures décidées par les groupements syndicaux dont il est le représentant.

Il a déclaré que les organisations ouvrières rendaient responsables M. Combes des troubles d'hier.

Si le gouvernement ne se décide pas à supprimer les bureaux de placement, la campagne reprendra avec plus d'énergie encore.

Contre M. Combes
Le Comité d'action pour la suppression des bureaux de placement a fait apposer sur les murs de Paris un placard adressé à la population: « Paris vient d'être une fois de plus le théâtre d'événements tragiques, est-il dit dans cette affiche. Alors que les travailleurs s'agitent en vue d'arriver à la suppression des bureaux de placement, le gouvernement se met à la disposition des placiers. »

Le placard s'élève à la disposition des événements de l'histoire, de la Commune de 1871, et les manifestants d'hier et dit que maintenant « les mains du ministre Combes, comme celles de Gallifet et de Constans, sont tachées de sang ouvrier. L'affiche se termine par ces mots: « Lépine n'est que l'exécutant des basses œuvres

de Combes. L'assassin responsable, c'est le ministre Combes. »

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 30 octobre. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LA LETTRE DE NICOLAS II
Au début de la séance, le Président de la République a donné connaissance au Conseil de la lettre autographe que l'empereur de Russie lui a fait remettre par le comte Lansdorf.

Dans cette lettre, l'empereur, après avoir renouvelé au président de la République l'assurance de ses sentiments affectueux, exprime la satisfaction que lui fait éprouver tout ce qui arrive d'heureux à la France.

C'est ainsi qu'il a accueilli avec la plus vive satisfaction le récent arrangement avec l'Angleterre et le rapprochement heureusement effectué avec l'Italie.

Dans ces événements, l'empereur voit un gage nouveau du maintien de la paix générale, qui est le but constant de sa politique, comme de celle du gouvernement français et, par conséquent, une raison de plus pour que les nations amies et alliées, après l'une de l'autre, continuent à manifester en toute occasion leur parfaite conformité de vues et leur solidarité basées sur leurs sympathies mutuelles et leurs intérêts respectifs.

LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS
Le ministre des Beaux-Arts a fait signer un décret par lequel M. Roujon, directeur des beaux-arts, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire.

Par un second décret, M. Marcel, conseiller d'Etat, est nommé directeur des beaux-arts.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir que le gouvernement chinois a signé hier, avec notre ministre à Pékin, le règlement pour l'exécution du chemin de fer du Yunnan.

Il s'est fait connaître aussi que le gouvernement autrichien avait informé que l'Exposition internationale de l'utilisation des alcools et des industries de la fermentation fixée à 1904 ne pouvait être ajournée à 1905. La France prendra officiellement part à l'Exposition de Vienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du vendredi 30 octobre 1903
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, président.

Les délégués anglais
Les délégués anglais assistent à la séance. On les a répartis en deux groupes. Il y en a dans les galeries, dans les tribunes; leur présence est l'objet de la curiosité générale. Les députés se retournent et les regardent avec intérêt. Les délégués anglais échangent quelques brèves remarques.

LES BAGARRES DE LA BOURSE DU TRAVAIL
Le Président. — J'ai reçu cinq demandes d'interpellations de MM. Lasies, Vaillant, Bagnol, Berry et Coutant, sur les événements d'hier, à la Bourse du travail. (Mouvement.) A quelle date le gouvernement en demande-t-il la fixation?

Le Président du Conseil. — Le gouvernement demande la discussion immédiate.

Discours de M. Lasies
M. LASIES. — Dans les événements d'hier, qui ont ému tout Paris, qui ont été et qui sont encore l'objet de tant de questions, personne ne peut retrouver les moyens véritables, mais il faut examiner quelles en sont les causes. Les ouvriers ont raison et les bureaux de placement ont tort. Ce sont les agissements des bureaux de placement qui ont provoqué ce mouvement. Les ouvriers sont appelés de leurs provinces, sur la foi des bureaux de placement, qui ont promis de leur assurer les salaires les plus élevés, et qui les ont laissés à l'extrême misère.

Le Parlement peut se demander si il n'est pas responsable de ce qui s'est passé, pour avoir tant tardé à trancher la question des bureaux de placement. (Très bien sur certains bancs, rumeurs sur d'autres.) (Arra-laudissements à l'extrême gauche.)

On doit se demander aussi quelle est la responsabilité du gouvernement. Pourquoi le Préfet de police a-t-il enfermé des milliers d'ouvriers dans la Bourse du travail? Est-ce lui qui a donné ces ordres? Il doit connaître l'état d'esprit des ouvriers parisiens qu'on a si souvent bernés, le Sénat surtout, en étouffant dans ses cartons les projets qui les intéressent. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Sans doute, les ouvriers ont agi avec trop de violence.

M. COUTANT (Seine). — On les a provoqués; il n'est pas permis de dire qu'ils ont agi avec trop de violence. (Vives exclamations à droite et au centre.) Oui, il faut révoquer le Préfet de police.

M. FERRIÈRE. — Il était d'accord avec le Président du Conseil.

M. LASIES. — On s'agitait à la Bourse du Travail, la présence d'agents provocateurs qui doivent être connus par tous les partis (Applaudissements). C'est sur leur signal, par exemple, que la police a envahi la Bourse. Les ouvriers ont des excuses; ils sont simples, voyant qu'on les abuse, et que le Parlement se moque d'eux, ils se portent à dos excessif toute la responsabilité retombe sur ceux qui les dirigent et sur ceux qui les menent. (Applaudissements à droite.)

M. LASIES. — On a un estimable article où il est dit que les ouvriers voyant qu'ils n'avaient rien de ceux qui les exploitent, ont raison de faire triompher leurs revendications par la violence.

C'est exact, dit-il, est de M. Jaurès. Qui sème le vent récolte le tempo! (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

On se retourne vers M. Jaurès qui paraît très gêné; son embarras lui attire des quolibets de la droite.

Discours de M. Vaillant
M. VAILLANT soulève que les désordres d'hier ont été organisés activement, provoqués par la police. Il en a toujours été ainsi à la Préfecture de police depuis que M. Lépine est Préfet de police.

M. BOURVILLÉ. — C'est un fait dangereux.

M. COUTANT. — Il faut le révoquer. (Bruit.)

M. VAILLANT. — Oui, la police est responsable des désordres d'hier. On a vu le domicile des ouvriers, la Bourse du travail. On les a poursuivis, les astra au parage, jusque dans les bureaux de leurs syndicats, avec une barbarie sauvage. Et, cette fois, il y a eu du sang versé... Les ouvriers ont le droit de secouer l'exploitation qui les opprime, d'autant plus qu'on ne fait rien pour eux. Le Parlement peut faire un mea culpa. Il y a longtemps que les socialistes demandent l'expression des bureaux de placement.

Nous demandons la révocation de M. Lépine et de tous les fonctionnaires complices des désordres d'hier. (Applaudissements aux bancs socialistes révolutionnaires.)

Discours de M. Bagnol
M. BAGNOL. — On a vu hier le Préfet de police menacer du plus élémentaire sang-froid, et rendre pour ainsi dire inévitables les événements qui se sont produits. Il y a eu des agents provocateurs envoyés par les tenanciers des bureaux de placement.

Il n'y a pas que ce soit le gouvernement qui soit responsable des désordres. (Exclamations ironiques à droite et au centre.) Je demande moi aussi la révocation de M. Lépine.

Discours de M. G. Berry
M. BERRY. — Il y a eu des collisions regrettables et des torts de chaque côté, mais les agents chargés d'assurer la sécurité sont de très bons gens qui méritent l'estime de tous.

C'est l'impulsion parlementaire qui est la première responsable de ces désordres. (Applaudissements à droite.) Il y a longtemps que vous savez que les bureaux de placement exploitent les ouvriers. Qu'avez-vous fait? Les ouvriers ont travaillé. (Applaudissements prolongés.)

Les ouvriers n'ont plus aucune confiance dans l'action parlementaire. Ils ont eu assez de vos promesses perpétuelles. Je souhaite seulement que la leçon vous profite.

Discours de M. Coutant
M. COUTANT (Seine) rappelle que M. Combes s'est flatté récemment de ce qu'il n'y a pas eu de sang versé pendant son ministère. Il ne pouvait plus en dire autant. Il attaque violemment M. Lasies, et il se met à dire qu'il n'est pas sûr que le Préfet de police ne soit pas sorti vivant, le jour d'hier.

L'orateur s'en prend ensuite aux bureaux de placement; il accuse MM. Bousquet, ancien ministre, et Thiéry, de les avoir sauvés. Ceux-ci protestent.

M. COUTANT termine en réclamant la révocation de M. Lépine.

M. MILLEVAL. — L'Assemblée parlementaire est cause de tout le mal. C'est le Sénat qui est responsable, il a rejeté le projet déjà voté par la Chambre.

Discours de M. Jaurès
M. JAURÈS déclare que ses amis et lui ont jusqu'ici soutenu un gouvernement républicain; mais que si ce gouvernement se montre aussi réactionnaire que ses prédécesseurs, les socialistes reprendront leur ancienne opposition.

La droite et le centre applaudissent ironiquement.

M. JAURÈS. — Je crois devoir dire que les socialistes se divisent en deux écoles; ceux qui ne veulent que l'action syndicale exclusive et ceux qui croient qu'il faut y joindre l'action parlementaire. Mes amis et moi, nous sommes de ces derniers. (Applaudissements socialistes mineurs.)

M. TOURNADE. — Les partisans de l'action syndicale ont cessé de faire la courbe et se sont dressés. Ils ont raison. (Bruit.)

M. JAURÈS. — Les nationalistes voudraient accroître le bruit de notre abstention. La réaction cléricalle y trouverait son compte. (Exclamations ironiques.)

M. JAURÈS. — Il faut que les ouvriers sachent qu'ils s'agitent de l'action politique et parlementaire, ils insensibilisent le champ libre à toutes les puissances de réaction. (Mouvements divers.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

Réponse du Président du Conseil
M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des imputations agressives.

Le ministre expose les violences commises depuis plusieurs jours par les manifestants et dit que le Préfet de police a eu raison de prendre des précautions. En ce qui concerne les événements de la nuit, il n'a rien de plus à dire que ce qu'il a dit hier. (Exclamations ironiques.)

M. FERRIÈRE. — Allons donc finir avec le roi d'Italie, nous et votre ami, le baron Milière! (Bruit.)

M. COMBES se refuse à prendre parti pour le moment entre les placiers et leurs adversaires. Le gouvernement appuiera les conclusions du rapport déposé hier par la Commission du travail, ainsi que le lui a demandé M. Lasies dans le discours, dit-il, aurait été un mobile de succès s'il ne l'avait terminé par des